

LE BULLETIN

N°7 - 2008 - 10 000 Ex.



Pour un syndicalisme de proximité, solidaire et à l'écoute des salarié-e-s

Page 2 et 3 : **Avant le CNE**
Il était une fois le CPE
Recodification du code du travail
Page 4 : **Les prud'hommes,**
c'est notre justice.

Le CNE est mort Vive le CDI !

15 000 salariés concernés en Seine-Saint-Denis !

Après deux ans et demi de résistance, le gouvernement est contraint d'abroger le CNE. C'est le résultat des multiples initiatives engagées dès le 2 août 2005 pour combattre un dispositif permettant de maintenir des femmes et des hommes pendant deux ans sous la menace permanente de perdre leur emploi, sans motivation si procédure.

Les Prud'hommes ont joué un rôle essentiel dans cette bataille. Le jugement rendu par le Conseil de Longjumeau en avril 2006, a été suivi par plusieurs décisions affirmant la non conformité du CNE aux normes internationales ratifiées par la France (Convention numéro 158 de l'Organisation Internationale du Travail).

Malgré les obstacles de procédure accumulés par le gouvernement et relayés par les parquets, ces jugements ont été confirmés par des cours d'appel. La décision rendue en novembre 2007 par l'OIT a porté le coup de grâce. Depuis plusieurs mois, le CNE n'est pratiquement plus utilisé : **nous avons tenu notre objectif d'organiser l'insécurité juridique... pour les patrons !**

Une nouvelle fois, le rôle des Prud'hommes apparaît dans toute son étendue : créateur de normes favorables aux salariés, garant du respect de principes fondamentaux du droit. Cela concerne tous les salariés et pas seulement les 196 000 qui déposent chaque année un dossier dans un conseil.

Cependant la bataille n'est pas terminée : certains employeurs seront tentés de "se débarrasser" des salariés en CNE avant le vote de la loi. Qui plus est les conditions de sa requalification en CDI posent problème.



C'est pourquoi la CGT a mis en place un dispositif sans précédent, avec un numéro « Indigo » :

0 820 20 70 33

ouvert de 9h00 à 17h00 à tous les salariés, en lien avec nos permanences d'unions départementales et d'unions locales.

Sur le 93 : 15 000 salariés seraient concernés (source DDTEFP 93).

**La Cgt,
c'est
utile
à tous !**



Avant le CNE

Il était une fois le CPE

Chronique d'une victoire...

Le 7 février 2006, des manifestations unitaires de lycéens, d'étudiants et de jeunes salariés se déroulent en France. Les étudiants de Rennes 2 se mettent en grève.

Le 13 février, plus de 2400 étudiants de Rennes 2 en Assemblée générale lancent un appel à la mobilisation générale.

Le 14 février, Paris 8, en AG de 8000, personnes décide le blocage ; s'y organisent des cours alternatifs et une mobilisation sans précédent : de 5000 à 10000 étudiants en AG, 150 salariés et une occupation de nuit de plus de 200 personnes. Les manifestations s'enchaînent sur la ville et à Paris durant tout le mois de février à raison de 2 ou 3 par semaine.

Le 18 février, 1ère coordination d'étudiants à Rennes.

Le 7 mars, 160 cortèges en France rassemblent un million de manifestants, et un cortège de la ville de Saint-Denis y participe : les jeunes sont allés sur le marché, dans le centre ville et à la Bourse du travail expliquer leur mobilisation, et un cortège inter-professionnel véhiculé grâce à l'Union Locale Cgt de Saint-Denis rallie la mobilisation.

Le 16 mars, 500 000 manifestants anti-CPE sortent dans la rue. Sur les 84 universités, 21 universités sont bloquées et 66 mobilisées. Plusieurs soirs en mars 2006, des affrontements entre manifestants et CRS ont lieu dans le quartier Latin à Paris. Les présidents

En février 2006, en parallèle, création d'une cellule juridique CNE à Saint-Denis...

Cette cellule avait pour but de recenser les cas d'abus et de défendre les droits des salariés. Elle proposait de combattre le CNE sur deux terrains :

- Contester sa légitimité (à la fois sa légalité et son utilité) ;
- le vider de son principal intérêt pour le patronat en agissant contre les ruptures intervenant au cours des deux premières années.

Enfin, les recours portés devant les tribunaux français et les organismes internationaux ont donné le coup de grâce à ce dispositif. Nous avons déjà mis à disposition un numéro de téléphone pour accueillir les salariés concernés par le CNE dans le 93.

d'universités votent la fermeture administrative de plusieurs sites, et Paris 8 accueille les grévistes sans fac !

Le 18 mars, à l'appel d'une large intersyndicale de salariés et d'étudiants (la Cgt de Saint-Denis a organisé un débat inter-pro et un départ collectif), des manifestations ont réuni 1 500 000 personnes à travers 160 villes en France.

Le 23 mars, une nouvelle journée de mobilisation nationale a réuni 550 000 manifestants dans le pays.

Le 28 mars, Paris 8 accueille des étudiants de province, 3 000 000 de personnes descendent dans les rues et de plus en plus de lycées et d'universités, voire quelques collèges en Ile-de-France, sont en grève.

Le 4 avril, malgré la promulgation de la loi, la mobilisation ne faiblit pas. Ce sont entre 2,5 et 3 millions de personnes qui manifestent partout en France.

Le 6 avril, la grève continue avec une augmentation très importante des actions coups de poings, comme le blocage de la Gare du Nord ou celle du périphérique.

Le 10 avril, le CPE est enterré.



VIVRE EN SEINE-SAINT-DENIS

SAINT-DENIS Les anti-CPE se mobilisent au Stade de France

« LE GOUVERNEMENT confisque le débat à l'Assemblée nationale, alors on le fait avec nos moyens, partout où c'est possible. » Initiative originale contre le CPE (contrat première embauche), hier soir, à Saint-Denis. A l'occasion du match France - Slovaquie, une cinquantaine de militants de la CGT 93 et une quinzaine d'étudiants de l'Unef de Paris-XIII-Villetaneuse ont tenu un stand commun de 17 h 30 jusqu'à 20 heures devant le Stade de France. Musiques à l'appui, ils ont discuté avec des supporters de l'équipe de France de football et distribué des milliers de tracts de leurs deux organisations, avec le double objectif d'informer et de mobiliser en vue de la manifestation parisienne du 7 mars.

"Le Parisien" jeudi 2 mars 2006



Recodification du code du travail

Détricotage organisé

Le travail de démolition du code du travail s'est beaucoup accéléré depuis la mise en œuvre par la droite à partir de 2002 du programme conçu par le rapport de Michel de Virville, ex-directeur du personnel de Renault, nommé directeur de l'UNEDIC début février 2008 qui depuis a démissionné (caisse noire de l'UIMM...).

On nous avait promis - juré craché - que la réécriture (effectuée hors de tout contrôle démocratique pendant 2 années) de la partie législative du code du travail serait à "droit constant", une sorte de codification plus rationnelle, une écriture plus moderne... Le code du travail devait être simplifié, **ET BIEN NON !** Ce sont 964 pages format A4 qui ont vu le jour, avec des milliers d'articles réécrits, recodifiés dont le rajout de 1 761 articles supplémentaires. Il y avait 1 891 articles de loi, il y en a 3 652 et tout cela sans table de correspondance pour permettre la comparaison.

Le constat est clair, la réécriture n'a pas été faite à droit constant, certaines dispositions disparaissent, d'autres apparaissent, d'autres enfin se voient modifiées notamment par le changement de compétences (l'inspecteur du travail devient parfois "autorité administrative", les prud'hommes s'éclipsent quelques fois au profit du "juge judiciaire" qui, lui-même s'efface souvent au profit de "l'autorité administrative").

La technique générale consiste à transférer le droit du travail du législatif (parlement) au réglementaire (gouvernement) ce qui assure la rapidité, l'opacité et donc l'efficacité de toutes les régressions.

Des articles clés sont abrogés. Le fond théorique et pratique du code est restructuré. Certaines catégo-

Résultante : toujours plus de liberté d'exploiter pour les employeurs, toujours moins de droits individuels et collectifs.

Le code du travail est le droit le plus quotidien pour 18 millions de salariés du privé. C'est la base de l'Etat de droit dans l'entreprise. C'est la contrepartie au lien de subordination, qui rétablit partiellement, le déséquilibre qui caractérise la relation entre les parties au contrat de travail, qui protège, bien que de manière imparfaite le salarié. C'est un droit concret, construit sur cent trente ans, article par article.

Chaque ligne, chaque article, chaque alinéa, est le produit de l'histoire des mouvements sociaux de notre pays. Il nous concerne tous. Cette recodification fait partie de la planification de casse sociale du patronat.

“ Cette recodification fait partie de la planification de casse sociale du patronat ”.

Texte applicable : 1^{er} mai 2008



ries de salariés sont externalisés vers d'autres codes, notamment, les salariés agricoles, ceux du transport, de l'éducation privée, de l'énergie.

La dépenalisation des infractions patronales au droit du travail s'y fait par la suppression presque systématique des peines de récidive !





Les prud'hommes, C'est notre justice



**ENSEMBLE, DÉFENDONS NOS DROITS !
LES SALARIES ONT DROIT :**

- à l'information, au conseil, à la défense juridique
- à une justice du travail rapide et efficace

Nous ne voulons pas d'une justice au rabais dont se satisfont patronat et gouvernement. La justice prud'homale doit être accessible, rapide, efficace, en mesure de sanctionner toutes les violations du Code du travail et de rétablir les salariés dans leurs droits. Nous exigeons :

- La mise en place d'un **deuxième conseil de Prud'hommes** pour le département. **A Saint-Denis ?**
- l'augmentation sensible des moyens des conseils (personnels des greffes, juges départiteurs...);
- l'abandon des projets de fermeture de conseils et le maintien d'une justice de proximité ;
- le respect des conseillers et l'amélioration de leurs droits à la formation, à la documentation et la reconnaissance du rôle des syndicats dans l'accueil, l'information, la défense des salariés ;
- la reconnaissance du temps de travail des conseillers prud'homaux (rédaction des jugements, temps de recherche, de documentation nécessaire, etc...);
- la réforme de l'aide juridictionnelle et l'abrogation du décret imposant le recours à un avocat devant la Cour de cassation.

NOM	PRENOM	SIGNATURE

A remplir et à remettre à un militant (e) Cgt ou à renvoyer à l'adresse ci-dessous.



Pour un **syndicalisme de conquête et solidaire**, je me syndique à

Je souhaite un rendez-vous Je me syndique

www.ulcgsaintdenis.fr



NOM :PRENOM :AGE :TEL :

ADRESSE :

Email :ENTREPRISE :

Fax : 01 55 84 41 09 - Email : contact@ulcgsaintdenis.fr

Tél : 01 55 84 41 13/14

Bulletin à retourner à : Union Locale CGT 9/11 rue Génin 93200 Saint-Denis.